

Mme Barry

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

N°2008/ 047 /PRG/CAB
PORTANT AFFECTATION D'UN TERRAIN
URBAIN A USAGE DE SERVICE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
SUR PROPOSITION DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

VU- La Loi Fondamentale;

VU- L'Ordonnance n°92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992 portant promulgation du Code Foncier et Domanial en République de Guinée ;

VU - Le Décret n°004/PRG/SGG du 31 Janvier 2007, portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU - Le Décret D/2008/021/PRG/SGG du 20 Mai 2008 portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement.

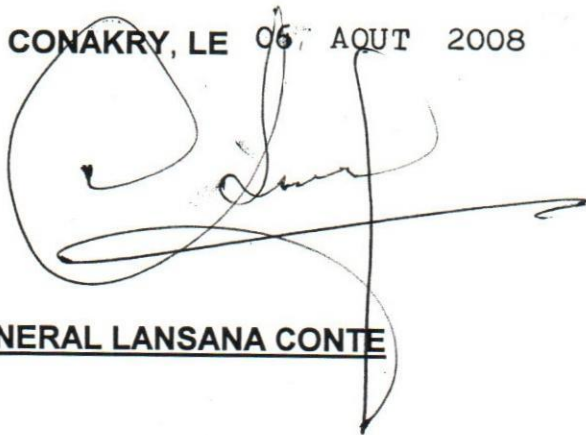
== DECRETE ==

ARTICLE 1er/ Il est Affecté à LA SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE POUR L'EXPLOITATION DES MONTS NIMBA (MIFERGUI-NIMBA), Ministère des Mines et de la Géologie, Conakry, le terrain bâti formant parties des parcelles n°2 et 3 du lot n°32 du plan cadastral de Conakry 1, objet du TF10216/2007/TF d'une contenance de 2.713,797 mètres carrés.

ARTICLE 2/: ledit terrain, abritant le siège de ladite Société, fera l'objet d'une inscription au plan foncier dans les formes et conditions déterminées par le Code Foncier et Domanial.

ARTICLE 3/ Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

CONAKRY, LE 06 AOUT 2008



GENERAL LANSANA CONTE

